

Madame, Monsieur,

En cette fin d'année, je vous prie de trouver ci-dessous toutes les précisions utiles quant aux procédures de restitution des manuels scolaires qui s'échelonnent les semaines des 23 et 30 juin selon que les élèves soient présents au collège ou non, et selon les groupes d'appartenance des élèves présents. Cette restitution concerne les manuels scolaires ainsi que les ouvrages qui auraient été empruntés au CDI et pas encore rendus.

Deux procédures distinctes sont mises en place selon que les familles aient volontairement remis leurs enfants au collège ou non.

1- Cas des élèves qui ne sont pas revenus au collège.

Les parents sont invités à ramener les manuels scolaires de leurs enfants selon le planning suivant :

- **Pour les élèves de 6ème et 5ème : restitution exclusivement le lundi 22 juin 2020.**

- **Pour les élèves de 4ème et 3ème : restitution exclusivement le mardi 23 juin 2020.**

Cette restitution se déroulera aux horaires d'ouverture de l'établissement : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Attention : Dans le cadre du protocole sanitaire national, le port du masque demeure OBLIGATOIRE pour être autorisé à rentrer dans l'établissement.

2- Cas des élèves présents au collège.

La restitution s'effectuera selon le calendrier indiqué ci-dessous.

- **Pour les élèves de 6ème et 5ème des groupes 2 : jeudi 23 juin 2020.**

- **Pour les élèves de 4ème et 3ème des groupes 2 : vendredi 26 juin 2020.**

- **Pour les élèves de 6ème et 5ème des groupes 1 : lundi 29 juin 2020.**

- **Pour les élèves de 4ème et 3ème des groupes 1 : mardi 30 juin 2020.**

Ce calendrier tient compte des modalités de fonctionnement actuelles. Les élèves seront accompagnés par leurs professeurs. L'heure exact sera indiqué par les professeurs.

3- Procédures spécifiques de sortie de l'établissement pour les élèves de 3ème :

Les résultats de l'affectation seront connus le 30 juin 2020.

Afin de pouvoir s'inscrire dans les lycées, le certificat de radiation (exéat) devra être remis aux élèves.

Pour cela, les familles devront être à jour quant aux paiements des factures de restauration et aux éventuelles facturations de dégradation des manuels scolaires.

Les certificats seront remis directement aux élèves de 3ème des groupes 2 présents le mardi 30 juin.

En revanche, pour les élèves des groupes 2 qui ne peuvent être présents au collège à cette date, les familles sont invitées à venir le retirer auprès de l'établissement à compter du 30 juin après-midi. Exceptionnellement, j'assurerai un accueil ce jour-là jusqu'à 18h30 pour faciliter la récupération dudit document.

Afin de faciliter cette restitution de près de 5 000 manuels, je vous demande de respecter scrupuleusement le calendrier indiqué ci-dessus ainsi que les procédures précisées selon la situation qui vous concerne.

Restant à votre disposition pour toute question, je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à ces informations.

Bien cordialement.

Le Principal
Sébastien GASC